



Syndicat des travailleuses et travailleurs des Laurentides en santé et services sociaux-CSN

500 boul. des Laurentides, bureau 241, Saint-Jérôme, QC, J7Z 4M2

Courriel: secretariat@csn-lsss.ca

Site web: www.csn-lsss.ca

L'agente ou l'agent aux litiges

Les fonctions de l'agente ou de l'agent aux litiges à l'intérieur de son équipe sont les suivantes :

- a) faire rapport à son équipe et à l'assemblée générale d'équipe;
- b) collaborer avec les vice-présidences de catégories et la coordination, lors de l'enquête ou lors de règlement des griefs ou des litiges;
- c) assister aux rencontres;
- d) étudier la convention collective et renseigner les membres sur les droits que leur procurent les conventions collectives;
- e) recevoir les plaintes individuelles et collectives des membres et faire enquête sur chacune d'elles;
- f) fournir aux membres les conseils et l'assistance nécessaire pour défendre leurs droits;
- g) assister un membre qui désire déposer un grief;
- h) transmettre à la vice-présidence aux griefs copie des griefs et litiges;
- i) informer et collaborer avec la vice-présidence aux griefs du comité exécutif.